



Association
pour l'Environnement et la Promotion
FORT BLOQUE et villages environnants
56270 Ploëmeur
aepfb@wanadoo.fr

Ouvrez en cliquant [ici le rapport des mesures de rayonnement du pylône Orange.](#)

[Précisions de l'AEP sur ce rapport.](#)

1°) Un deuxième émetteur a été mis en route vers Février 2014 (GSM 900 Mhz), son antenne est située aussi plus bas (9m au lieu de 11). Ainsi dans l'habitation la plus proche, au 1 er étage il a été relevé maintenant 4V/m au lieu de 0,08V/m.

2°) Les normes Françaises indiquées sont obsolètes 61V/m ! (de quoi cuire un moineau, ou allumer une ampoule)

En SUISSE on tolère 0,6V/m maximum.

Vous trouverez ci-après un lien vous permettant de comparer ce relevé avec les différentes normes admises dans de différents pays européens :

http://www.geobiologie.fr/fr/-/informer/habitat_sain/ondes_electromagnetiques/sources.html

3°) D'autre part, les mesures ne sont réalisées que sur les balises permanentes des émetteurs et non sur les salves beaucoup plus puissantes lors des connexions effectives des mobiles.

~~~~~